Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 049-214902116-20241114-12_14_11_2024-DE

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2024

Convocation du 7 novembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1er adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2ème adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3ème adjoint, Dominique MARTIN 4ème adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

12 – LOTISSEMENT LE LYS – MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE

Vu la délibération n°3 en date du 12 octobre 2022 portant sur la création du budget lotissement Le Lys ;

Vu la délibération n°4 en date du 14 septembre 2022 portant sur la désignation du cabinet URBATERRA pour mener la mission de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n°3 en date du 8 février 2024 portant l'acquisition de terrains fonciers ;

Considérant que l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°1 d'une superficie de 4 099 m² modifie le projet initial du lotissement Le Lys, portant la création de 14 lots à 21 lots, le cabinet URBATERRA a réactualisé le chiffrage de la mission de maîtrise d'œuvre. Le nouveau devis s'élève à 27 875,00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le nouveau devis de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet architecte URBATERRA d'un montant de 27 875,00 € H.T. (vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros).

:-:-:-